

Image not found or type unknown



Poursuite pour usage de faux

Par **celine s**, le **15/03/2015** à **03:52**

Bonjour,rnrnNous avons obtenu un permis de construire qui nous a été retiré dans les délais requis, pour usage de faux, nous n'avons donc pas eu l'autorisation. Peut-on, 2 ans et demi après, être poursuivi pour ce faux ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **15/03/2015** à **06:46**

Bonjour,rnrnS'agissant d'un délit et que les délits sont prescrits par 3 ans, la réponse est oui.

Par **celine s**, le **15/03/2015** à **09:28**

oui c est ce que j ai lu ; rnmon doute se porte sur le fait que le permis ait été refusé pour la fausse information. (qui en réalité ne l'était pas entièrement) nous ne pensions absolument pas "faire un faux"rnrnmais merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **15/03/2015** à **11:13**

En matière pénale il faut l'intention.rnMais fournir un "presque faux" ou un faux, je ne vois pas la différence.rnFournir un document qu'on pense vrai, mais qui s'avère faux est une autre affaire.

Par **celine s**, le **15/03/2015** à **16:05**

Rentrer dans les détails serait un peu long
Mais pour le coup il n'y avait pas d'intention (mais je comprends ce que vous voulez dire)
Merci pour ces précisions.
Et pardon mais "ataraxique"???

Par **celine s**, le **18/03/2015** à **15:07**

bonjour à ceux qui l'ont
Après avoir été entendu sur notre dossier les enquêteurs ont classé l'affaire en non-lieu.
Nous voilà soulagés pcq étant des personnes droites et honnêtes qui faisons les choses dans les règles ; nous n'avons pas compris ceux qui nous ont été tombé dessus. (maintenant on sait qu'une personne malsaine nous veut du mal)
Cela nous aura valu quelques insomnies
merci pour votre attention

Par **bouge**, le **01/04/2015** à **15:15**

Suite à une procédure que j'avais lancée en 2013, le mis en cause a fait signer par une tierce personne, un formulaire en blanc de témoignage, qu'il a rempli ultérieurement à son avantage, et donc mentir à la justice qui n'a rien vu.
Le mis en cause a donc rempli ce formulaire blanc, signé par une autre personne en faisant croire que la personne qui avait signé était l'auteur du témoignage.
Quelque mois après, la personne qui avait signé en blanc ce formulaire m'écrivait qu'elle ne savait pas à quoi devait servir ce formulaire, et que sous la pression elle avait signé pour avoir la paix.
Je déposais donc au service de gendarmerie une plainte pour faux et usage de faux contre le mis en cause (mon adversaire) avec le témoignage écrit de la tierce personne.
Plus d'un an c'est écoulé, et aucune nouvelle de cette plainte. je sais que la personne ayant signé en blanc a été entendu.
quel action dois-je entreprendre pour avoir justice.
Cdt.